



L'AGENDA DU SAINT JULIENNOIS

LE MOT DU MAIRE

Une fois de plus mon édito se traduira par un coup de gueule.

Il y a quelques jours, les services techniques se sont employés à effacer sur la route de Vinon des insultes écrites envers un des conseillers de la commune.

Il y a quelques semaines, la plaque commémorant le centenaire de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été saccagée à coups de pieds.

Il y a quelques mois, le feu a été mis à la piscine municipale, la charrette qui ornait l'entrée du village détruite, les grilles d'un des moulins cassées, plusieurs équipements publics tagués, le parc pour enfants détérioré...

Tous les jours, des véhicules roulent trop vite dans notre village, dans les hameaux ou les lotissements.

Tous les jours, le stationnement de certains laisse à désirer, malgré les 170 places (oui vous avez bien lu 170 places) dans Saint Pierre.

Tous les jours, les conteneurs verts sont assaillis de déchets qui devraient aller au tri sélectif ou à la déchetterie, des pneus, mégots, bouteilles sont jetés dans nos rues, des déchets sont déposés dans la nature.

Mais que voulez-vous, tous les jours depuis des mois, particulièrement les samedis, la télévision, les réseaux sociaux nous inondent d'images où des actes bien plus graves que ceux que nous vivons dans nos petites communes rurales sont perpétrés par des individus qui veulent mettre à feu et à sang notre pays, notre économie et notre démocratie.

Quand on constate (souvent impuissant) les difficultés des services d'un Etat de droits à maintenir l'ordre public, et ce malgré les moyens humains et matériels engagés, nous sommes en droit de se demander ce que les maires ruraux peuvent faire pour que les actes de petite délinquance qui polluent la vie de chacun d'entre nous cessent.

Notre engagement doit cependant rester ferme vis-à-vis de ces comportements inacceptables qui font systématiquement l'objet de plaintes en gendarmerie.

Le civisme est le liant pour que les citoyens puissent vivre ensemble dans une société digne de ce nom.

Méditons cette ultime pensée. Bien à vous.

E. HUGOU

Maire de Saint Julien le Montagnier

INSCRIPTIONS CANTINE / GARDERIE

Les inscriptions pour la cantine et / ou la garderie scolaire (Ecole Jean TAESCA), pour le mois de MAI, se font du 1^{er} au 06 avril 2019. En mairie ou en ligne. Veuillez respecter ces dates.

Pour rappel, les inscriptions hors délai se feront sur la base de 5€ / repas.

LI PICHOT GALAPIAN

Atelier créatif gratuit : nous attendons vos enfants de 6 à 11 ans le samedi 06 avril 2019 de 14h à 16h dans la salle de l'office de tourisme afin de célébrer l'arrivée du printemps au travers d'un atelier créatif gratuit. Inscription obligatoire au 06 15 89 45 22 ou lpj83560@gmail.com ou Facebook « Association Li Pichot Galapian ».

VACANCES DE PRINTEMPS

Les vacances scolaires débuteront le samedi 06 avril 2019. Reprise des cours le mardi 23 avril (Lundi de Pâques férié).

Association AVV

La monographie sur le site du Vieux Village, intitulée « Saint Julien le Montagnier, un éperon habité » est disponible auprès de l'association au 04 94 86 76 75 et à l'Auberge du Montagnier au 09 62 64 33 12.

ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR – Mois d'avril

| | |
|----------|----------------------------------------------------------------------|
| Mardi 02 | 14h30 Loto |
| Jeudi 04 | 14h30 Permanence, jeux de cartes et jeux de société |
| Mardi 09 | 14h30 Permanence, jeux de cartes et jeux de société |
| Jeudi 11 | 14h00 Permanence et jeux de société, cartes, rumikub, train mexicain |
| Mardi 16 | 14h30 Loto goûter |
| Jeudi 18 | 14h30 Permanence et jeux de société |
| Mardi 23 | 14h30 Permanence et jeux de société |
| Jeudi 25 | 10h00 C.A / 14h30 Permanence / 19h Soirée pizza ou tapas, karaoké |
| Mardi 30 | 14h30 Permanence et jeux de société |

Le club organise le samedi 08 juin à midi un repas dansant, avec pour la partie musicale Douce France, et le Petit Creux de Barjols pour le repas. Prix 30€ par personne. Faites-vous inscrire.

Tél : 04 98 05 03 88 / Présidente : 04 94 80 05 32 / age.dor@orange.fr

AUBERGE DU MONTAGNIER

À compter du mois d'avril, ouverture du jeudi au lundi, midi et soir.

Dimanche 21 avril menu de Pâques 33€ par personne : ¼ vin + 1 entrée + 1 plat + 1 dessert.

Entrée : ravioles de crabes dans leur bouillon parfumé OU lit d'asperges, œuf poché et pétales de parmesan / Plat : agneau de St Julien à la sicilienne, gratin dauphinois aux noisettes, tomates cerises confites OU dorade en portefeuille, sauce vierge et risotto safrané / Dessert : verrine fraise mascarpone, tuiles aux amandes OU délice de Pâques au chocolat.

Renseignements et réservations au 09 62 64 33 12 ou 06 25 90 71 61.

ASSOCIATION DES MOISSONS D'ANTAN

L'association organise son assemblée générale le vendredi 05 avril à 18h00, salle de l'office de tourisme.

Décoration Fête des Moissons

Reprise de l'atelier de décoration pour la Fête des Moissons, à compter du mercredi 03 avril à 14h à St Pierre, chez Marie-Claire GILLET : 04 94 80 04 05. Cet atelier est ouvert à toutes et à tous. Venez nombreuses et nombreux, l'appel est donné aux âmes créatrices !

EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES

L'A.S.M (Association des Sports Mécaniques de Manosque) organisera à Saint Julien, le 1^{er} mai 2019, le pique-nique annuel de ses adhérents. Cette réunion se tiendra sur le camping municipal de Saint-Pierre et à cette occasion environ 40 à 50 voitures anciennes seront présentes sur la commune.

Leurs propriétaires seront heureux d'accueillir les Saint-Juliennois qui souhaitent admirer ces belles mécaniques d'antan et d'échanger pour partager leur passion.

Les voitures seront visibles le matin pendant le défilé organisé lors de la course cycliste « Challenge Biamonti » et au camping municipal à partir de midi et jusqu'à la fin de l'après-midi.

Nous vous attendons nombreux !

COURSE CYCLISTE « Challenge Biamonti »

Le 1^{er} mai 2019 aura lieu la 10^{ème} édition de la course cycliste « Challenge Biamonti » : rendez-vous au carrefour du Vieux Village pour les observer.

EMPLOIS SAISONNIERS ÉTÉ

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) seront reçues en mairie jusqu'au 31 mai 2019.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Être âgé de 18 ans révolus,
- Etudiants acceptés,
- Être véhiculé pour les postulants à St Julien Plage.

Ces emplois saisonniers concernent plusieurs domaines : Vigie, Services Techniques et Saint Julien Plage.

Le **Groupe local Colibris 83 Provence Verdon** vous invite
à la **Conférence gesticulée de Christian LEFAURE**
« Sculpteurs de mondes, l'expérience d'un colporteur-marcheur »

Christian a arpenté 3600 km à pied en France à la rencontre d'alternatives qui participent à la transition de notre société, vers la préservation de la nature, du vivant et de notre planète, dans tous les domaines : ... depuis le paysan boulanger et la ferme de permaculture, jusqu'aux fabs-labs et à un lycée public innovant en passant par les monnaies locales complémentaires, la production d'énergie citoyenne, les espaces de co-travail, un logiciel de dialogue pour tous les acteurs de la vie locale, les associations ville en transition ...

Il nous fera partager quelques-unes de ces 120 expériences alternatives avec une dimension théâtrale, dans le but de nous faire réfléchir : Quelles sont les alternatives qui marchent aujourd'hui ? Quels sont leurs moteurs ? Quels sont leurs freins ? Et sous quelles conditions un autre monde est-il possible ?

Conférence gesticulée suivi d'un échange avec les "Colibris" sur la transition et le climat le mardi 9 avril 2019 - de 18h30 à 20h30 - salle des fêtes Maurice Janetti à Saint Pierre - Entrée libre, participation au chapeau.

Renseignement au 06 17 76 35 75 - <https://wiki-colibris83provenceverdon.org>

La "conférence gesticulée" est une forme scénique construite par une personne (ou un groupe) à partir de leurs expériences, c'est un acte d'éducation populaire fondé sur l'envie de partager ce qu'on a compris, tel qu'on l'a compris, là où on l'a compris.

L'association "**Les Chemins du Patrimoine**" organise une sortie-découverte "ethnobotanique" commentée par Joël Nicolas sur le thème « l'arbre familial en Provence » le samedi 27 avril.

Rendez-vous parking de l'office de tourisme à 14h.

Sortie ouverte à tous, sans inscription obligatoire, mais vous pouvez signaler votre participation ou vous renseigner au 06 02 19 67 96 ou lcp83560@hotmail.fr.

Covoiturage vers le lieu de départ de la promenade situé sur notre commune.

Une promenade tranquille mais équipez-vous de chaussures adaptées à la marche.

L'association « Les Chemins du Patrimoine » renouvelle son appel aux lecteurs qui seraient en possession d'éléments de costumes provençaux ou d'accessoires anciens afin d'enrichir l'exposition préparée pour les journées patrimoine de juin. Nous prendrons le plus grand soin de ce qui nous sera prêté. Les objets fragiles ou de valeur seront dans une vitrine.

Contact : lcp83560@hotmail.fr ou 06 02 19 67 96.

ÉTAT CIVIL Janvier - Février - Mars 2019

Naissances :

FORGET Lucas né le 22 janvier

MUNARI Maxence né le 04 mars

Décès :

AILLAUD Huguette veuve BENVENUTI décédée le 21 février

GOGLIO Yvette veuve COTTON décédée le 02 mars

MAURRAS Régis décédé le 17 mars

REMERCIEMENTS

Monsieur Alain COTTON, Coralie et Lise vous remercient. À vous qui, par votre présence, vos fleurs, vos pensées et par vos écrits réconfortants avez voulu témoigner votre soutien, votre amitié ou votre affection lors du décès de Madame Yvette COTTON.

EMPLOI DU FEU

Par Arrêté Préfectoral du 16/05/2013, l'emploi du feu est INTERDIT en tout temps et en tout lieu sur l'ENSEMBLE du département du Var pour le brûlage de TOUS LES DÉCHETS VERTS (gazon, feuilles, branches, tailles d'arbres et d'arbustes) produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises. SEULS sont autorisés (par autorisation suivant Arrêté du Maire du 23/01/2017, (**formulaire à demander en mairie**)) les agriculteurs, les forestiers, l'élimination des organismes nuisibles ou pour faciliter le débroussaillage obligatoire des parcelles pour les propriétaires de terrains situés en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt.

Vous trouverez l'ensemble des éléments sur le site de la mairie de Saint Julien et sur :
<http://www.var.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-le-var-a1271.html>

RAPPEL : Les déchets verts sont pris en charge par les déchetteries.

DÉCHETTERIE DE L'ÉOUVIÈRE

La déchetterie de L'Éouvière à Saint Julien est ouverte (aux horaires d'été de mars à octobre), du lundi au samedi, de 7h45 à 12h00 et 13h30 à 18h00. Attention : Fermée les dimanches et jours fériés. L'accès aux quais n'est plus autorisé 10 minutes avant la fermeture. Pour vous y rendre, au croisement du Vieux Village, prendre la route de la Verdière. Elle se trouve à 200 mètres sur votre droite.

La déchetterie est aussi équipée d'un point d'apport volontaire (Verre, Papier, Emballages Ménagers Recyclables et Textile, et un compacteur à cartons est à votre disposition). À noter également que 5 nouvelles filières de tri existent : Batteries - Huiles de friture - Mobilier (meuble, literie...) - Bois sain non traité – Radiographies.

Pour information, la rénovation de la déchetterie (600 000€) et son fonctionnement font partie du montant des 3 millions d'euros de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

RAPPEL SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le dépôt de cartons, de gravats, de ferraille, de déchets verts, d'encombrants, d'électroménager et de pneus est interdit dans les conteneurs OM. La déchetterie est là pour les accueillir (horaires d'ouverture voir article ci-dessus).

Il existe **7** points d'apport volontaire sur la commune (derrière la cave vinicole, parking Saint Eloi, Cimetière des Rouvières, Jas des Hugou, Place Claude Berne aux Guis, aux Gillets-Régagnolle-Les Cheyres, déchetterie de L'Éouvière).

Ils récupèrent séparément le papier, le verre, les emballages ménagers recyclables, 5 points d'apport sont équipés de cabane à cartons pour récupérer les cartons pliés (sans plastique ni polystyrène) de façon à réduire leurs volumes et 4 sont équipés de bennes à textile.

Les conteneurs OM semi-enterrés ne peuvent recevoir que des sacs OM de 80 litres maximum.

Au-dessus, il y a un risque de blocage du barillet.

LE TRI SÉLECTIF EST OBLIGATOIRE

Le tri des déchets réduit la masse (environ 60%) et le volume (environ 60%) des ordures ménagères, cela permet de réduire le nombre de collecte sans débordement des conteneurs.

Les ordures ménagères résiduelles doivent être mises en sac fermé avant d'être mis dans les conteneurs de ramassage : la propreté et l'odeur des conteneurs en dépend.

Dépôt de déchets en dehors des conteneurs adéquats = Abandon de déchets sur la voie publique
passible d'une amende de 68 €

Non-respect des règles de tri sélectif = Non-respect des conditions de collecte
passible d'une amende de 35 €

Nous vous rappelons que les dysfonctionnements peuvent être remontés
via le site internet de la Communauté de Communes Provence Verdon :

Rubrique ordures ménagères / collecte et tri